

**BILAN REALISATION 2014**  
**CHARTRE MONTS D'OR**  
**RAPPEL : ENJEUX - OBJECTIFS - PRINCIPES**

**En caractères italiques la charte fondatrice**

**En caractères normaux et paragraphes encadrés les principales réalisations**

***A - Les enjeux :***

- *préserver un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité,*
- *maîtriser le développement urbain,*
- *maintenir une activité économique agricole élément essentiel de la qualité des Monts d'Or,*
- *apprendre à connaître, comprendre et respecter les milieux rural et naturel,*
- *maintenir la biodiversité du patrimoine naturel.*

***B - Un objectif principal et des domaines d'intervention :***

*Préserver, gérer, et mettre en valeur un espace naturel de qualité peu aménagé à proximité de Lyon.*

*Plusieurs domaines d'intervention doivent être abordés :*

- *la connaissance et la gestion du patrimoine des Monts d'Or,*
- *le maintien de l'agriculture,*
- *l'accueil du public,*
- *l'information la sensibilisation la pédagogie, la création de lieux d'accueils spécifiques,*
- *l'intervention foncière,*
- *la gestion et la police environnement,*
- *la maîtrise qualitative du développement urbain.*

***C - Une ligne de conduite forte basée sur 6 principes :***

- *le maintien d'un espace naturel et agricole de liberté, peu aménagé,*
- *l'interdiction de toute artificialisation ou équipements lourds du site naturel et agricole (grands parkings goudronnés, infrastructures de desserte), ou de toutes activités ludiques commerciales (parcs de loisirs ou d'attractions),*
- *l'observation, le contrôle et l'accompagnement d'une fréquentation publique dans le respect des activités agricoles et des caractéristiques patrimoniales du site,*
- *la rusticité dans le choix des matériaux utilisés dans les petits équipements et le souci permanent de l'intégration qualitative,*
- *la simplicité et le pragmatisme dans le choix des modes de gestion ou d'intervention,*
- *le partenariat permanent avec les agriculteurs et la concertation avec les autres usagers locaux de l'espace (chasseurs, protecteurs de la nature, randonneurs, enseignants et animateurs pédagogiques...).*

# CHARTE MONTS D'OR

## LES ACTIONS PREVUES ET REALISEES

### bilan 2014

En caractères italiques la charte fondatrice

En caractères normaux et paragraphes encadrés les principales réalisations

## *D - Des actions dans chaque domaine d'intervention :*

*La gestion de la qualité de l'espace repose sur plusieurs types d'actions :*

### *a) Connaître pour mieux gérer*

#### **LA CHARTE PRECISE :**

\* la connaissance des enjeux par inventaire et cartographie :

- du patrimoine naturel faune-flore,
- du patrimoine géologique,
- du patrimoine paysager (points forts, points faibles à différentes échelles du grand paysage et du micro paysage : notion de fiches d'identité paysagère),
- du patrimoine historique et bâti remarquable,
- de la fréquentation du public et des équipements d'accompagnements existants (itinéraires pédestres, sentiers thématiques, aires d'accueil).
- du patrimoine eau : sources, ruisseaux
- du patrimoine toponymique

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- La **cartographie simplifiée des grands enjeux** à l'échelle du massif de 1992 a été réactualisée en 2005.
- Un **système d'information géographique** (MAPINFO) orienté actions et non accumulation des connaissances a été mis en place en 2005 et régulièrement mis à jour (cartes état initial 1992/2005, enjeux 1992/2005, équipements, unités d'exploitation, conventions, portefeuille foncier, gestion de l'espace)
- Des **partenariats** ont été noués avec le **réseau associatif** (faune, flore, patrimoine bâti, eau, toponymie, ...) et le musée des Pierres Folles (géologie).

\* la connaissance, la concertation et le partenariat avec les acteurs de la gestion de l'espace :

- professions agricoles,
- associations d'usagers divers (chasseurs, pédagogues, protecteurs de la nature, retraités...),
- professionnel de l'urbanisme (architectes conseils, promoteurs aménageurs...) pour le traitement qualitatif de la zone de contact espace bâti- espace naturel et agricole.

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- la **concertation se fait en permanence** à chaque opportunité en fonction des enjeux en lien direct avec les acteurs concernés. C'est une forme de gouvernance et de partenariat qui **recherche en priorité l'efficacité** et qui replace les intérêts particuliers dans le contexte de la **défense de l'intérêt général**.

\* la diffusion de l'information sous forme :

- de plaquettes thématiques,
- de visites guidées.

#### LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES

- un **site internet** a été réalisé et en cours de refonte
- un blog a été créé pour pallier au manque de souplesse du site internet existant
- des **plaquettes thématiques et guides découvertes** ont été édités et mis en ligne (19 plaquettes)
- des **ouvrages**, notamment de Michel Garnier (4), sont édités
- une **animation flash** sur la géologie des Monts d'Or réalisée avec le Département du Rhône (ERASME)
- un **poster agriculture périurbaine** développement durable illustrant le projet de territoire/projet de société a été publié

b) *Favoriser le maintien de l'agriculture qui a façonné la qualité de l'espace et des paysages actuels*

#### LA CHARTE PRECISE :

*Des conventions de maintien d'une activité agricole dans des parcelles susceptibles d'être abandonnées ont été signées avec le Syndicat des Monts d'Or dans le cadre d'une opération pilote en partenariat avec le Conseil Général et le Grand Lyon (20 hectares en 1993, 127 hectares en 1994).*

*Il convient de poursuivre cette action et de l'affiner en fonction des enjeux :*

- *cahier des charges pour la prise en compte d'enjeux patrimoniaux (faune, flore, paysages...),*
- *offre de services aux citoyens (ventes de produits agricoles, gîtes, ruraux, fermes pédagogiques...).*

#### LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES

- la politique de **convention de partenariats** pour la gestion de l'espace a été poursuivie et a atteint l'objectif de 300 ha sous conventions. En 2013:
  - \* **256 ha avec 14 agriculteurs** en activités ou retraités (19 ha en réserve pour installation),
  - \* entre **13 ha et 25 ha** (en fonction de l'organisation des modalités de gestion) avec les **associations de chasse** en étroite liaison avec les exploitations agricoles,
  - \* **34 ha sous conventions** de mise à disposition avec des **propriétaires privés** pour une gestion patrimoniale ou agricole,
- la **diversification des productions et de nouvelles installations** ont été impulsées ou accompagnées (Fromagerie chèvrerie à Limonest, Maraîchers à Curis, Bières à Curis, farine et pain à Poleymieux...) en lien avec la politique foncière menée,
- une **nouvelle dynamique de travail** voit le jour et s'amplifie (Gaec du Bouc et la Treille, Gaec du Boule d'or, Gaec du Pinet, Bières Bio des Monts d'Or, le Père Baptiste, Vins Decrenisse, ...),
- une **identité "Producteurs Monts d'Or"** se met en place: logo déposé à l'INPI, signalétique agricole commune, portail des produits fermiers en cours de réalisation,
- le **développement des circuits courts** et des relations producteurs consommateurs se poursuit avec création notamment de nombreuses AMAP (prés d'une dizaine) sur le territoire ou en périphérie,
- l'**anticipation sur les cessations d'activité**, la reprise d'exploitation, le devenir des bâtiments à vocation agricole construits en zone agricole (10 sièges sur 12 noyés dans l'urbain) monte en puissance en lien avec la politique foncière du SMMO.

- **Pour mémoire:** les agriculteurs organisent régulièrement des opérations portes ouvertes, circuits de fermes en fermes, petite fête BIO, fête de la poire, cueillette à la ferme, ....

*c) Préserver, restaurer et gérer le patrimoine existant*

**LA CHARTE PRECISE :**

*L'inventaire des sites dégradés et la confrontation des enjeux patrimoniaux aux menaces et usages contradictoires permettront la mise en oeuvre de solutions adaptées :*

- *conventions avec des usagers de l'espace (agriculteurs, associations, propriétaires privés...),*
- *acquisitions foncières par la collectivité (achat de parcelles et mise à disposition des agriculteurs ou des associations...),*
- *utilisation de mesures réglementaires de classement (POS, arrêté de biotope, site inscrit...),*
- *restauration des sites dégradés (Giverdy à St-Didier au Mont d'Or, Gorges de l'Enfer à St-Germain au Mont D'Or, pelouse à orchidées et pied de la carrière de Couzon au Mont d'Or et Albigny sur Saône, Mont Thou, par exemple...).*

**LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- les **sites d'anciennes décharges ont été réhabilités** par le Grand Lyon (Gorge d'Enfer en 1996) et par le SMMO (Giverdy en 2000, décharge de Champagne sur le Rochecardon en 2006),
- les **sites dégradés par la fréquentation** comme le Mont Thou ou le secteur des pins noirs de Pelocet ont fait l'objet d'acquisitions foncières, d'accords conventionnels et **ont été réhabilités,**
- le **petit patrimoine bâti est restauré** à chaque opportunité par le réseau associatif (cabornes, lavoirs, murs, four à chaux, four à pain, glacière, ouvrages divers, ...). Très actif dans ce domaine le réseau se renouvelle et s'accroît grâce à un positionnement du SMMO en "faciliteur" qui se concrétise entre autre par un soutien logistique, des conventions de partenariats associations-SMMO.
- le **parc du château de Curis** (26 ha) dont la gestion a été confiée au SMMO par le Grand Lyon (bail emphytéotique 35 ans). L'objectif, fixé par ce bail, est l'intégration dans le réseau de sentiers pédestres, la gestion d'un ancien parc comme un espace naturel dans lequel les témoins de l'histoire du parc sont préservés voire restaurés dans la limite des moyens humains et financiers existant. Une négociation foncière avec le promoteur immobilier a conduit le SMMO à devenir propriétaire de 6ha du parc pour 1 € symbolique
- **30 ha font l'objet de conventions ou d'interventions en régie** dont 23 ha pour la réhabilitation du patrimoine bâti et 7 ha pour la gestion d'espèces patrimoniales

*d) Organiser l'accueil du public et contrôler la fréquentation*

**LA CHARTE PRECISE :**

*Cette action se réalisera de façon très pragmatique par observation de la fréquentation du public. Elle permettra d'accompagner ou d'orienter cette fréquentation afin qu'elle ne nuise pas (directement ou indirectement par les petits équipements générés) aux activités existantes et à la qualité du site.*

Plusieurs actions sont menées et seront poursuivies :

- \* *mettre en place ou renforcer des itinéraires balisés (pédestres) et élaborer des guides correspondants sur des circuits susceptibles de supporter une fréquentation. Certains secteurs fragiles (faune, flore), agricoles ou dangereux, seront évités. Près de 150 km d'itinéraires pédestres balisés ont été réalisés en 1993-1994 et seront complétés ou modifiés au fur et à mesure des besoins et des opportunités notamment foncières.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- le **réseau de sentier** créé en 1993 1994 a été complété sans recherche d'une multiplication des itinéraires. Il atteint **159 Km en 2014** (balisage peinture, 66 poteaux directionnels, 41 panneaux départs, 7 sentiers thématiques). Dans certains secteurs (fond du Vallon de Rochecardon par exemple) son extension a été refusée pour ne pas nuire à la tranquillité des espaces ou à l'activité agricole,
- une **charte des manifestations sportives**, récréatives et associatives pour le respect des espaces naturels et agricoles a été actualisée en 2011, le SMMO et les communes membres incitent à leur respect
- dans le secteur particulier des Torelles sur Couzon, il a été nécessaire de **durcir le ton** en lien avec la commune de Couzon, en affichant clairement la **responsabilité pénale notifiée aux organisateurs** et à tous acteurs susceptibles d'inciter le public à fréquenter des secteurs non sécurisés.

- \* *organiser progressivement et de façon rustique le stationnement des véhicules dans certains secteurs très fréquentés. Aucun équipement lourd ne sera créé (type parking goudronné) des réfections d'accotement par élargissement ponctuel et empiérement éventuel pourront être envisagés.*

- \* *fixer le public sur des points d'accueil (pique-nique, prairies ouvertes au public, par exemple), ou favoriser sa diffusion dans l'espace en fonction des caractéristiques des sites.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- + **aménagement de parkings rustiques**, dispositifs de lisses barrières pour contrôler la pénétration des véhicules, restauration d'anciennes décharges ou des sites dégradés par le passage des véhicules:
  - \* Giverdy
  - \* Gorge d'Enfer
  - \* Mont Thou
  - \* Pins noirs à Pelocet
- + **mise en place de barrières ou de lisses** bois pour empêcher les pénétrations de véhicule, la traversée de route ou les vitesses excessives de VTT
  - \* 35 barrières installées
  - \* 6 sites équipés de lisses ou chicanes
  - \* 15 points particuliers ou chemins équipés de lisses et chicanes

\* mettre en place des moyens pour assurer la propreté du site. Des corbeilles ont été prioritairement installées en 1994 le long des itinéraires pédestres balisés : 29 corbeilles par le Syndicat Intercommunal, 6 par la Direction de la Propreté du Grand Lyon. Une convention renouvelable annuellement est passée avec une société de ramassage qui assure la collecte de ces corbeilles. Ce dispositif sera complété en fonction des besoins observés.

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- **59 corbeilles** sont installées
- la **collecte** par sous-traitance (convention avec une société privée) n'a pas donné satisfaction. Le dispositif brigades vertes a été sollicité, pour permettre au SMMO de se consacrer à des tâches plus techniques, mais n'a pas donné les résultats escomptés. La **collecte est désormais reprise en régie**, couplée avec des fonctions de remises en état des équipements et de surveillance régulière du massif au cours des tournées,
- **100 à 120 m<sup>3</sup> sont ainsi collectés et évacués** annuellement
- **20 bennes par an** sont mobilisées sur l'aire technique de Saint Didier par convention avec la commune

\* suivre régulièrement les décharges sauvages afin de les résorber. Sur 20 sites identifiés aux abords de circuits pédestres, 14 sont encore actifs, d'autres décharges sont signalées au fur et à mesure de leur découverte par les communes ou les usagers.

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- **21 décharges** régulièrement observées en moyennes par an
- **150 m<sup>3</sup> de déchets** collectés (40% déchets ménagers, 60% déchets verts)
- **broyage sur place** avec réutilisation des broyats en fonction des opportunités (agriculteurs, traitement surface chemins mouilleux) grâce à l'acquisition d'un broyeur pour les déchets végétaux (réduction des déplacements, économie d'énergie, ....)
- **dépôt de plainte ou convention avec contrepartie financière** lorsque le responsable a pu être identifié (12 conventions signées depuis la mise en place du dispositif )

#### **e) Favoriser les actions à caractères pédagogiques**

*La connaissance, la compréhension du monde rural, le respect du patrimoine (naturel, géologique, historique, paysager...) constituent un enjeu fort de restauration des liens entre l'homme et le milieu, entre l'espace rural et l'espace urbain.*

\* l'organisation de contacts avec le milieu agricole, sous l'égide de la profession agricole), dans le cadre des points de vente à la ferme, des fermes pédagogiques, des gîtes ruraux, notamment.

\* l'organisation de classes de découverte du patrimoine :

- agricole,
- nature,
- géologique,
- historique,
- paysager.

*Cette action, lancée en 1995 à titre pilote (45 demi-journées prévues) en liaison avec des Associations de Protection de la Nature (FRAPNA, ROCH'NATURE), doit être amplifiée au profit des communes du Grand Lyon et du département.*

\* *l'organisation de chantiers pédagogiques sur des thèmes comme :*

- *la conception du contenu de panneaux pédagogiques,*
- *la préparation et la réalisation d'un chantier de plantation.*

*Près de 400 arbustes ont été ainsi plantés par une cinquantaine d'enfants des classes maternelles et primaires de Poleymieux au Mont d'Or en liaison avec l'Office National des Forêts. Ce type d'action doit être développé en étroite collaboration avec les enseignants à chaque opportunité d'opérations.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- **62 animations nature** réalisées en 2013 en lien avec le réseau d'associations locales des Monts d'Or (48% FRAPNA, 14 % Arthropologia, 10% association des lavoirs et petit patrimoine des Monts d'Or, 7 % Fédération des chasseurs, ...)
- des **participations ponctuelles** à des projets d'école ou des conseils municipaux d'enfants (Gare d'Eau à Vaise , Ecole Beaujard, ....)
- une **priorité donnée à la mise à disposition de supports pédagogiques** (site internet, blog, plaquettes, sentiers thématiques, ...) au regard du plan de charge du SMMO,
- des accueils à la ferme réalisés à l'initiative des exploitants agricoles

\* *la mise en place de sentiers, jardins thématiques, de petits équipements pédagogiques ou de découverte, de tables de lecture :*

- *sentier botanique de Rohecardon (réalisé en 1994),*
- *sentiers des rapaces (prévus en 1995),*
- *sentiers géologiques (prévus en 1996),*
- *sentiers des cabornes,*
- *circuit des vieilles demeures,*
- *jardins des plantes médicinales,*
- *tables d'orientation et de lecture du paysage,*
- *sentiers des tunnels de carrières.*
- ...

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

Si certaines actions prévues n'ont pas été réalisées par le SMMO comme le sentier des tunnels de carrières à Couzon (reporté pour des raisons sécuritaires) ou le jardin des plantes médicinales à Poleymieux (non réalisé pour des raisons de gestion courante) d'autres sentiers thématiques ont été réalisés :

- sentier des **cabornes** (Poleymieux)
- sentier de l'**eau** (Collonges) et sentier de la **rivière** (Rohecardon)
- sentier **géologique** (Chasselay-Poleymieux)
- sentier de la **Pierre** (Saint Didier) en cours
- sentier **géologie paysage patrimoine bâti** (Lissieu) en cours
- parc Gorge d'Enfer **espaces verts et espaces naturels**
- thématique des **vieilles demeures** traitée sous forme d'une collection de 12 plaquettes communales.
- **hôtels à insectes** (Parc des Sports Limonest, Parc Tourveon Aquaria Collonges)

**79 panneaux thématiques** sont installés sur les **30 Km** couverts par ces sentiers

- \* *La réalisation de lieux d'accueil pédagogique : ce ou ces lieux à acquérir ou à louer et à aménager peuvent servir de support pour des expositions permanentes ou itinérantes, d'abris en cas de mauvaises conditions climatiques, de locaux d'accueil pour des travaux pratiques.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

Le premier abri, pédagogique réalisé sur le **site de Giverdy** a intégralement brûlé dans les mois qui ont suivi son inauguration en 2000 et n'a pas été reconstruit.

Un deuxième essai a été réalisé sur le site de l'**ancienne décharge de Champagne** réhabilité en aire d'accueil pédagogique avec petit abri.

#### **f) assurer par des moyens permanents sur le site :**

- \* *la mise en place d'une organisation spécifique pour assurer la pérennité des actions,*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

L'organisation repose sur :

- **une structure légère, réactive de compétences complémentaires à 3 niveaux avec une direction technique forte** (opérationnels sur le terrain, coordination technique administrative comptable et juridique pour l'action, stratégique pour l'analyse, la prospective, l'anticipation et la créativité) constitué par le personnel du SMMO
- **le dispositif brigades vertes du département** (une à deux brigades permanentes, une demi brigade Val de Saône, des brigades en renfort plus ou moins ponctuel et plus ou moins spécialisées (reconstruction, abattage) en fonction des besoins .
- **le réseau associatif par convention** principalement dans le domaine de la réhabilitation du patrimoine et à chaque opportunité dans le domaine de la biodiversité
- **l'appel à des partenariats** en fonction des opportunités (agriculteurs, MFR, chantiers de jeunes, surtout en lien avec les communes en fonction des besoins ...),
- **les prestataires lorsque aucun des acteurs ci-dessus ne peut intervenir**

**La priorité est mise sur l'utilisation au maximum des dynamiques et acteurs locaux.**

La sous-traitance est mobilisée lorsque les capacités d'interventions locales (régie, réseau associatif et partenaires, ...) ne peuvent pas répondre pour des raisons de plan de charges ou des moyens techniques, humains nécessités par les interventions.

**C'est une nouvelle forme de gouvernance,**

- \* *la résorption des dysfonctionnements observés par la constitution d'une équipe d'intervention (emploi stable) permettant d'assurer des fonctions complémentaires de celle des brigades vertes (emploi d'insertion temporaire) :*

- suivi et remontage des murs en pierres sèches,
- contrôle de la végétation des secteurs non mécanisable, ou non contrôlé par l'agriculture,
- suivi et résorption des dépôts sauvages et divers (pique-nique...),
- suivi et remplacement des équipements ne faisant pas l'objet de convention avec des associations locales.



\* *l'éducation du public ou la répression si nécessaire passe par l'organisation d'une police de l'environnement (contraventions et délits). La mise en place de Gardes Champêtres Intercommunaux ou d'un dispositif de conventionnement avec des structures existantes (exemple : Gendarmerie, fédération départementale des chasseurs, Office National des Forêts...) peut être envisagée.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

- **un premier dispositif avait été mis en place** qui comportait une convention passée avec l'ONF pour l'organisation de journées de surveillance ( 38 demi journées par an) et de quelques opérations « coup de poing » ( 3 /an) organisées avec les structures chargées de fonctions de police (gendarmerie de l'air et nationale, fédération départementale des chasseurs, ONCFS). Le coût annuel, dans un contexte d'économie budgétaire, le manque de réactivité et d'adaptabilité du dispositif ont conduit le SMMO à revoir ce dispositif.
- **une nouvelle organisation basée sur la formation d'agents du SMMO** commissionnés comme garde particulier est en préparation. Elle intégrera les tournées de surveillances dans les déplacements quotidiens de gestion, elle associera les polices municipales des communes qui le souhaiteront, les gardes particuliers des associations de chasse, la fédération de chasse et les structures chargées de fonctions de polices.

Elle permettra de **faire reconnaître les agents du SMMO comme garde nature** avec une présence quotidienne qui pourra avoir un effet dissuasif à l'égard des comportements non respectueux du territoire et de la réglementation.

#### **g) Coordonner les interventions foncières pour maîtriser l'évolution du territoire:**

- *espaces naturels agricoles menacés par l'urbanisation,*
- *espaces agricoles mis à disposition des agriculteurs en place ou souhaitant s'installer,*
- *espaces naturels fragiles,*
- *espaces d'accueil du public.*

*La coordination de l'action du Conseil Général dans le cadre des espaces sensibles, du Grand Lyon sur le territoire d'agglomération, de la SAFER pour les terres agricoles permettra d'optimiser l'efficacité des interventions foncières nécessaires à l'application de cette charte.*

#### **LES ACTIONS PRINCIPALES REALISEES**

+ **une convention de partenariat SAFER SMMO** a été signée pour assurer la veille foncière (contrôle de l'évolution du prix des terrains, interventions en préemption avec ou sans révision de prix.). Le SMMO se porte garant de bonne fin pour toutes les acquisitions réalisées par la SAFER à chaque demande d'intervention.

+ **un portefeuille foncier** est progressivement constitué:

- pour favoriser les échanges, la réorganisation foncière, les installations, la maîtrise de l'évolution des bâtiments à vocation agricole construits en zone agricole,
- pour contribuer à résoudre les problèmes de logement des agriculteurs et à anticiper la disparition programmée des sièges d'exploitation noyés dans l'urbain qui perdront leur vocation

Il a entre autre permis l'installation d'une fromagerie chèvrerie à Limonest (**2 associés**), de maraîchers à Curis (**3 associés**), et favorisé l'intégration de **2 nouveaux associés** à Poleymieux.

**35 ha et 6 bâtiments acquis ou construits par le SMMO composés de:**

- 4 ha actuellement propriété du SMMO dont les terres et prés ont fait l'objet de baux ou de conventions avec un agriculteur ou à défaut, de façon précaire, avec un particulier pour un usage productions agricoles
  - 6 ha essentiellement de bois sur le parc de Curis
  - 5 bâtiments agricoles (2 à Limonest, 2 à Poleymieux, 1 à Curis),
  - 1 logement agricole à Curis (un 2<sup>ème</sup> logement à venir avec une procédure judiciaire en cours avec la SAFER sur Limonest)
  - 25 ha en cours de formalisation par actes notariés pour acquisition
- + **une coordination très opérationnelle avec la SAFER : 51 DIA** ont été instruites en 2013 dont **9 demandes d'intervention** en préemption
- + **des négociations amiables initiées par le SMMO** directement, ou confiées à la SAFER en fonction des contextes,
- + **un premier classement des espaces naturels et agricoles au titre des PENAP** est prévu en 2014 après enquête publique réalisée en 2013.

**Des opérations pilotes réalisées** pour montrer la faisabilité par la collectivité des réinstallations ou des intégrations d'associés :

- **installation de maraîchers à Curis** (acquisitions foncières, échanges de terrains et de baux ruraux, remise en état de terrain, reconstitution unité foncière, acquisition d'un bâtiment, forage, mise à disposition d'un logement agricole...)
- **installation d'une chèvrerie fromagerie à Limonest** (acquisitions foncières, reconstitution unité foncière, puits filtrant à roseaux, construction bâtiments, ...)
- **réintroduction activité vigne sur Saint Romain** (acquisitions terrains, remise en état, reconstitution unité foncière)
- **mise à disposition de logements agricoles** (acquisitions bâti Curis, Limonest en cours)
- **reconstitution d'unités foncières et contrôle des accès publics**, préalable à la réintroduction d'activités agricoles sur Saint Romain Saint Cyr (acquisitions foncières, convention de mise à disposition, remise en état, contrôle de la fréquentation du public, organisation des stationnements, plan de gestion partenarial agriculteurs- associations naturalistes et de chasse, ...)

## ***E - Les principes de financement du projet***

*Le Syndicat mixte mobilisera prioritairement ses moyens financiers sur la gestion, la mise en valeurs du patrimoine du Monts d'Or, le contrôle et l'organisation de la fréquentation du public.*

*Les études de connaissance générale ou de faisabilité pré-opérationnelle seront principalement financées par le Conseil Général, le Grand Lyon ou tout organisme public ou privé intéressé.*

*Les opérations à caractère exceptionnel feront l'objet d'un financement spécifique.*

Après une première période de montée en puissance du SMMO et de sensibilisation des membres et partenaires du SMMO, les opérations pilotes ou exceptionnelles (sortant du cadre de la gestion courante) peuvent notamment **bénéficier de la mise en place des PENAP :**

- **comité de pilotage** technique et politique PSADER PENAP
- **mobilisation des financements** du programme d'action PSADER- PENAP